

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2020**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 29 octobre 2020 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation par arrêté préfectoral et d'une seconde convocation du 21 octobre 2020.

Étaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Dimitri CHABOD, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Pascale ROUX, Agnès LAPLAZA, Danièle TARTRAT, Laurent GARCIA

Absent excusé : Olivier BARBIER

Absente : Christine HUBLEUR,

Pouvoir de : Olivier BARBIER à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Christine BESOMBE JOLLY

**MODIFICATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

M. le Maire informe qu'une erreur s'est glissée dans le dernier compte rendu.

En effet, Mme Hubleur absente à la séance du 18 septembre a donné pouvoir à Laurent Bailly. Cette mention ne figurait pas et a lieu d'être rétablie. Rectification faite, le conseil municipal adopte le compte rendu modifié

**DÉSIGNATION DU CONSEILLER MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES :**

M. le Maire rappelle que M. Bailly avait été désigné pour faire partie de la commission de contrôle des listes électorales. La préfecture nous a fait remarquer que sa fonction d'adjoint n'est pas compatible avec sa fonction de délégué à cette commission et qu'un nouveau conseiller devait être désigné. M. Garcia se porte volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la candidature de M. GARCIA par 14 voix pour.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE SENTIER DE SONJOUR :**

M. le Maire informe que dernièrement le SIED a fait parvenir à la commune un devis et une convention concernant l'aménagement esthétique et lumineux du sentier de sonjour. Après recherche, la communauté de communes du val de Gray (CCVG) est à l'origine du projet qui viendrait en complément de l'aménagement d'accessibilité du gymnase. Bien que la CCVG soit commanditaire, la tva du projet serait à la charge de la commune pour un montant de 1666.79€. Cette somme sera néanmoins restituée 2ans après par l'intermédiaire du FCTVA. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet, autorise le maire à signer la convention, inscrira au budget 2021 la somme engagée, mais regrette toutefois que le projet n'ait pas été conçu avec la participation de la commune qui aurait peut-être pu réaliser des travaux complémentaires.

**DECISIONS MODIFICATIVES :**

M. le Maire informe que certaines dépenses arrivées en cours d'année n'ont pas été budgétisées (voirie route de dole, signalisation verticale rue de la liberté, supplément de bordures de trottoirs à essertey) et doivent faire l'objet d'une régularisation avant la fin d'année. D'autres sont envisagées différemment : Mme Roy, responsable du RPI, désirerait que la subvention habituellement allouée à l'association la Récré ne soit pas versée et fasse l'objet d'un achat de matériel. Des écritures sont donc nécessaires afin que les factures puissent être réglées aux bons articles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les décisions suivantes :

	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Décision de type virement de crédits	D 6067 : Fournitures scolaires	350.00 €	
	<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>350.00 €</b>	
	D 023 : Virement section investissement		1 100.00 €
	<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>1 100.00 €</b>
	D 2183 : Matériel de bureau et info.		1 100.00 €
	<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 100.00 €</b>
Décision de type augmentation de crédits	D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	750.00 €	
	<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>750.00 €</b>	
	R 021 : Virement de la section de fonct		1 100.00 €
	<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>1 100.00 €</b>
	D 023 : Virement section investissement		5 030.00 €
	<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>5 030.00 €</b>
Décision de type augmentation de crédits	D 2151 : Réseaux de voirie		9 000.00 €
	<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>9 000.00 €</b>
	R 021 : Virement de la section de fonct		5 030.00 €
	<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>5 030.00 €</b>
	R 1342 : Amendes de police		3 970.00 €
	<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>3 970.00 €</b>
	R 74758 : Particip des autres groupements		5 030.00 €
	<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>5 030.00 €</b>

### **CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS:**

M. le Maire rapporte au conseil municipal qu'une pétition émanant du quartier « mésanges- jean dominique » lui a été remise. Celle-ci demande la mise en place d'une campagne d'information et d'incitation à la stérilisation des chats errants. N'ayant pas toutes les informations disponibles à ce jour (devis vétérinaire pour des actes groupés, aide d'association, etc...), il demande au conseil municipal d'émettre un avis global sur cette proposition. Après débat et une position nuancée du conseil municipal, M. le Maire propose que davantage de renseignements soient collectés pour une estimation chiffrée plus juste. D'autres recherches seront effectuées sur les lois en vigueur afin de responsabiliser les « nourrisseurs » ne s'acquittant pas de leur devoir d'authentification de leurs animaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Clocher de l'église : rencontre avec l'architecte semaine 45 pour peaufiner la partie administrative et faire paraître les annonces d'appels d'offres.
- La préfecture propose la mise en place d'une cellule de veille et référent Covid. L'obligation n'étant pas précisée, la commune attend de nouvelles informations.
- Travaux de voirie : travaux quasi terminés ; en cours la création de trottoirs au hameau d'essertey.
- Le bulletin municipal est en cours de réalisation
- Proposition de vente d'un nouveau jeu de société exclusivement axé sur le pays graylois point de vente affichés sur la porte de la mairie
- M. le Maire désire que le secrétariat soit fermé une matinée au public à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le mardi matin est envisagé. Une information complète sera mise au tableau d'affichage.

*Le Maire, Yvan GUIGNOT*

La fondation du patrimoine a mis en ligne sur son site un emplacement dédié à la restauration du clocher de l'église de GRAY-la-VILLE. N'oubliez pas que l'abondement sera doublé par la Région la première année, c'est donc entre septembre 2020 et septembre 2021 que nous aurons la chance d'atteindre notre objectif.

**Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont déjà participé à l'évènement. A ce jour la collecte a rapporté 13 232€ sur les 30 000€ envisagés.**

POUR LA RESTAURATION DE  
**L'EGLISE SAINT  
MAURICE  
DE GRAY LA VILLE**  
Haute-Saône

FONDATION



DU  
PATRIMOINE

